

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Rougeole en service de garde : quoi faire ?

La rougeole est une maladie grave et extrêmement contagieuse causée par un virus. La maladie se manifeste généralement par une fièvre, une toux, un nez qui coule et des yeux rouges et larmoyants. Trois à cinq jours plus tard apparaissent des rougeurs sur la peau qui commencent au visage puis s'étendent au reste du corps.

Le risque qu'une personne non vaccinée n'ayant jamais fait la maladie l'attrape à la suite d'un contact avec une personne malade est de 80 % à 90 %. Il n'y a pas de traitement pour la rougeole. La vaccination est le meilleur moyen de se protéger contre cette maladie. Le vaccin contre la rougeole est donné en deux doses aux enfants, la première à 12 mois et la seconde à 18 mois. Ces deux doses protègent la personne vaccinée à plus de 95 %. Les personnes qui n'ont jamais reçu le vaccin contre la rougeole ou qui n'ont jamais eu cette maladie devraient aussi se faire vacciner. Depuis la mise en place de la vaccination gratuite au Canada, le nombre de cas de rougeole a diminué de près de 97 %.

La rougeole était considérée comme éliminée en Amérique en 2016. Cependant, depuis 2019 des épidémies ont sévi aux États-Unis (en 2019, 2022 et 2023) et on a pu voir des éclosions au Québec en 2019. La rougeole n'est habituellement pas présente au Québec, mais circule

malheureusement dans plusieurs régions du monde. Récemment, trois cas de rougeole ont été rapportés par la province de l'Ontario, et ils étaient tous liés à des voyages récents. Il y a eu entre 2021 et 2022 une augmentation de 79 % des cas de rougeole dans le monde.

Trois ans après le début de la pandémie de COVID-19, nous apprenons progressivement à vivre avec le virus.





Le contexte actuel est marqué par une augmentation des maladies évitables par la vaccination. Le retard vaccinal engendré par la pandémie et l'assouplissement des règles sanitaires sont en cause. Avec la reprise des voyages, une personne peut être infectée par le virus de la rougeole à l'étranger puis causer des éclosions de la maladie au Québec à son retour.

Si un cas de rougeole est confirmé dans votre service de garde, vous devez consulter votre direction de santé publique. Vous pouvez consulter l'aide-mémoire [Que faire lorsqu'il y a un cas de rougeole en service de garde?](#)

Pour plus d'information sur la maladie, vous pouvez également consulter l'article : [De la rougeole au Québec.](#)

Références :

- [Rougeole \(Quebec.ca\)](#)
- [Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec](#)
- [« La Région des Amériques est déclarée exempte de rougeole »](#)
- [« Le nombre de cas de rougeole explose aux États-Unis »](#)
- [Éclosion de rougeole \(Quebec.ca\)](#)
- [« La rougeole » \(FlashVigie, vol.14, n° 9\)](#)
- [Transmission of Measles](#)
- [« L'UNICEF et l'OMS s'inquiètent de constater que les conditions actuelles sont particulièrement favorables à une flambée épidémique de rougeole, une situation qui met en danger les enfants »](#)

Vigie de la COVID-19 dans les SGEE

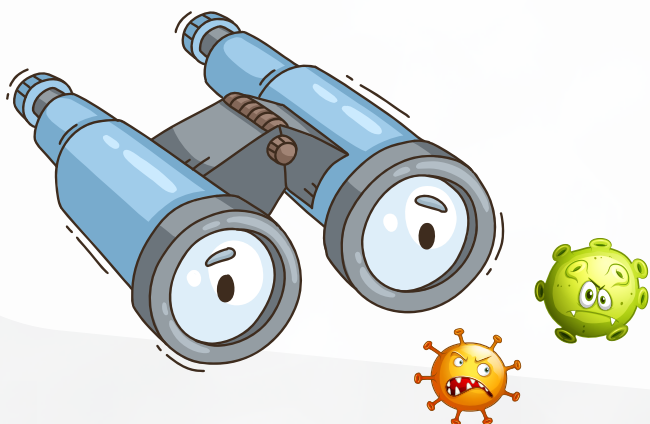
La vigie nationale en lien avec la COVID-19 et les autres infections respiratoires se poursuit dans les SGEE. Cette vigie permet de suivre de façon hebdomadaire les cas d'absentéisme liés à ces infections chez les enfants et les employés dans ces milieux.

Ainsi, cette vigie informe les autorités de santé publique quant à l'évolution de ces infections en SGEE afin qu'elles prennent, en temps opportun, des mesures de protection et de contrôle conséquentes pour les SGEE.

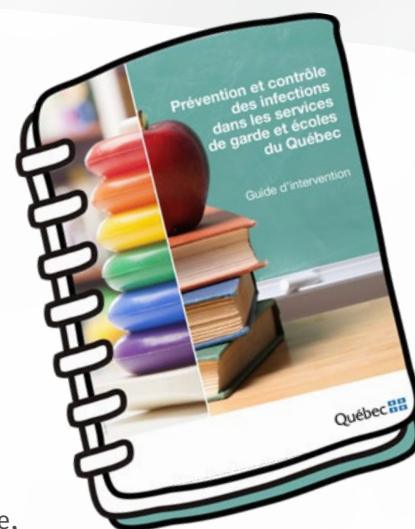
Après une évaluation du système de vigie, l'INSPQ et le MSSS en collaboration avec le MFA ont offert un webinaire au mois d'avril à tous les responsables des SGEE pour présenter la démarche de la vigie, ainsi que l'utilité des données recueillies pour la santé publique au Québec. Nous vous invitons à visionner l'enregistrement de ce [webinaire](#) pour plus de détails.

Par ailleurs, un [bulletin](#) présente mensuellement les données relatives aux taux d'absentéisme observés dans les SGEE.

Sans la précieuse collaboration des SGEE, cette vigie ne serait ni possible ni efficace. La contribution de tout un chacun est essentielle au bon fonctionnement de celle-ci. Un grand merci à tous pour votre participation !



Connaissez-vous le guide d'intervention Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec ?



Ce guide est un outil indispensable pour tous les services de garde afin de connaître les mesures à prendre pour prévenir la transmission des infections dans ces milieux. Les services de garde sont invités à consulter ce guide, à en faire un outil de référence au quotidien et à le promouvoir au sein de leurs équipes. Bien qu'il s'adresse principalement aux professionnels de la santé qui doivent intervenir dans les services de garde et les écoles primaires et secondaires du Québec, son contenu est tout à fait pertinent et les chapitres 1 à 4, entre autres, sont particulièrement utiles pour le personnel des services de garde et des écoles. Ils permettent de mieux connaître les bonnes pratiques et les risques présents dans les services de garde afin de mieux prévenir et de contrôler les infections. Ce guide est le fruit du travail colossal réalisé par le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec (CPISEQ), qui est composé de médecins et d'infirmières, de collaborateurs et d'experts.

QUOI DE NEUF DANS LE GUIDE ? CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

La pandémie de COVID-19 a apporté de grands changements au sein de la population, particulièrement en ce qui concerne les mesures de prévention et de contrôle des infections PCI et la prise en charge de celles-ci. Le Guide est mis à jour régulièrement. Ainsi, son contenu et les recommandations qui en découlent permettent d'orienter adéquatement les interventions en matière de prévention des infections, de promotion et de protection de la santé. Plusieurs chapitres du guide sont en cours de révision afin de refléter cette nouvelle réalité. Pour que les informations mises à jour soient disponibles le plus

rapidement possible, le CPISEQ mettra progressivement en ligne les chapitres révisés sur sa [page Web](#) jusqu'à ce que la révision soit terminée. Les principales mises à jour seront également présentées dans le bulletin Bye-bye les microbes.

Vous découvrirez dans le présent bulletin quelques mises à jour effectuées depuis la pandémie et publiées tout récemment sur la [page Web du Guide](#).

PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LES SECTIONS DU GUIDE

Plusieurs sections du chapitre 4 portant sur *Les pratiques de bases* ont été mises à jour. Voici quelques exemples des changements apportés.

Animaux

Les poulaillers urbains font partie des tendances écologiques actuelles. Toutefois, ceux-ci sont reliés à un risque de transmission de la salmonellose. Il a donc été précisé que la présence des poulaillers urbains est fortement déconseillée dans la cour extérieure des résidences où sont offerts des services de garde en milieu familial.

Dans cette même section, on trouve deux nouveaux tableaux : *Animaux non recommandés dans les écoles* et *Animaux non recommandés dans un établissement pour enfants de moins de cinq ans*.

Rappelons qu'en vertu du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, « le prestataire de services de garde éducatifs, à l'exception de la responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial, ne doit pas permettre la présence d'animaux dans ses locaux ».

Changement de couches et installations sanitaires

Certains passages ont été regroupés et une section sur la *Disposition du matériel souillé* (matériel jetable et matériel réutilisable) a été ajoutée.

Hygiène à la cuisine et hygiène des aliments

Dans la section *Hygiène à la cuisine et hygiène des aliments (y compris Administration du lait maternel)* plusieurs changements ont été apportés. Vous pourrez maintenant consulter dans cette section la partie infestations pour connaître les mesures à prendre si des traces d'insectes ou de rongeurs sont découvertes dans la cuisine ou dans toute autre pièce du service de garde. La nouvelle partie *Précautions particulières pour les manipulateurs d'aliments* indique maintenant les règles d'hygiène qui permettent aux manipulateurs d'aliments de prévenir la contamination des aliments. Elles précisent, entre autres, qu'ils doivent laver leurs mains en tout temps à l'eau et au savon avant de commencer le travail, avant de toucher les aliments et chaque fois qu'ils touchent à une autre catégorie d'aliments (aliments crus, aliments cuits) et chaque fois qu'il y a risque de contamination des aliments. Il est aussi précisé dans l'Annexe 3 du Guide que le personnel de cuisine devrait détenir une attestation [MAPAQ – Manipulateur d'aliments – Formation en hygiène et salubrité alimentaires \(gouv.qc.ca\)](#). Rappelons qu'en vertu du Règlement sur les aliments (chapitre P-29, r.1), les responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) doivent s'assurer de confier le contrôle de l'hygiène et de la salubrité des aliments à une personne qui a suivi une formation d'une durée de 3 heures 30 minutes sur ces sujets ou avoir suivi elles-mêmes cette formation.



Étiquetage du lait maternel et des préparations commerciales pour nourrissons

Des changements ont aussi été apportés aux parties concernant l'étiquetage du lait maternel et des préparations commerciales pour nourrissons. Chaque service de garde doit s'assurer que le nom de l'enfant est bien indiqué sur les biberons et les contenants. La date et l'heure de péremption doivent être indiquées par les parents. Afin que les principes de conservation sécuritaire du **lait maternel** ou des **préparations commerciales** pour nourrissons soient bien connus des parents ou des personnes désignées responsables des enfants, ces liens peuvent être partagés : [Temps de conservation du lait maternel](#) ou [Temps de conservation des préparations commerciales pour nourrissons](#) de l'édition en cours de [Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans](#).

Autres exemples de changements

Dans la section [Hygiène des mains](#), un tableau a été ajouté et des précisions concernant l'utilisation des débarbouillettes en tissu lors de l'hygiène des mains à l'eau et au savon ont été apportées.

Dans la section [Hygiène et étiquette respiratoires](#), on trouve de nouvelles informations sur le port du masque, notamment : *Comment mettre le masque et Comment retirer le masque*. Les consignes relatives à l'hygiène nasale d'un enfant ont été modifiées. L'instillation d'une solution saline au besoin est maintenant à préconiser lorsque les parents l'autorisent.

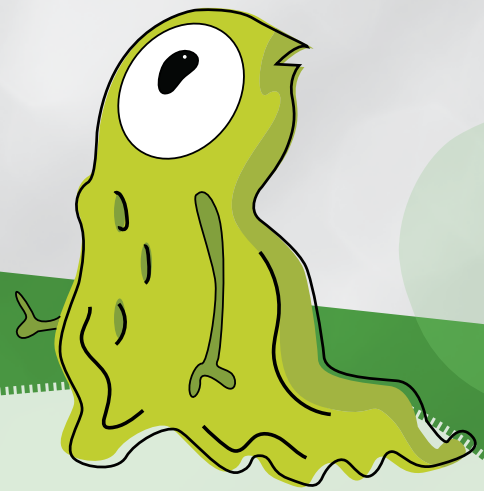
Dans la section [Nettoyage et désinfection des objets, des surfaces et des locaux](#), plusieurs changements ont aussi été apportés, et le tableau présentant les *Recommandations d'utilisation de l'eau de Javel à 5,25 %* a été simplifié à trois niveaux de concentration pour en faciliter l'utilisation.

Pour prendre connaissance de tous les changements qui ont été apportés, nous vous invitons à consulter la [page Web du Guide](#).

Bye-bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec



Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 811.

Le Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

ROUGEOLE EN SERVICE DE GARDE : QUOI FAIRE?

RÉDACTION :

*Dorra Ghorbal, agente de planification,
de programmation et de recherche*
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

COLLABORATION :

*Caroline Authier, conseillère en prévention et contrôle
des infections*
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

*Cybèle Bergeron, microbiologiste-infectiologue, secteur
femme-jeunesse-famille*
CIUSSS de l'Estrie-CHUS-Pavillon Fleurimont

Jacinthe Desroches, médecin-conseil
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

*Catherine Dufresne, infirmière clinicienne, prévention
et contrôle des infections*
CHUL et Centre Mère-Enfant Soleil du CHU de Québec-
Université Laval

Julie Dwyer, conseillère en soins infirmiers
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

*Marie-Laure Kleme, agente de planification,
de programmation et de recherche*
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

Majorie Lavoie, médecin-conseil
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

*Catherine Martin, infirmière clinicienne, coordonnatrice
en maladies infectieuses*
Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent

Sarah-Jeanne Morin, infirmière clinicienne
Direction de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

Renée Paré, médecin-conseil
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

*Silvana Perna, infirmière clinicienne spécialisée en
prévention et contrôle des infections et présidente du
CPISEQ*
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS



VIGIE DE LA COVID-19 DANS LES SGEE

RÉDACTION :

Juliana Ayres Hutter, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques, Institut national
de santé publique du Québec

COLLABORATION :

Mireille Barakat, conseillère scientifique
Direction des risques biologiques, Institut national
de santé publique du Québec

Annick Des Cormiers, épidémiologiste
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

Thierry Gahungu, conseiller en vigie sanitaire
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

Marie-José Raymond, conseillère en développement
Direction du soutien à la conformité et à la qualité,
ministère de la Famille

CONNAISSEZ-VOUS LE GUIDE D'INTERVENTION-PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS DANS LES SERVICES DE GARDE ET ÉCOLES DU QUÉBEC ?

RÉDACTION :

*Caroline Authier, conseillère en prévention et contrôle
des infections*
Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

*Silvana Perna, infirmière clinicienne spécialisée
en prévention et contrôle des infections et présidente
du CPISEQ*

Direction générale adjointe de la protection de la santé
publique du MSSS

COLLABORATION :

Marie-José Raymond, conseillère en développement
Direction du soutien à la conformité et à la qualité,
ministère de la Famille

PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

Le contenu de ce bulletin est également disponible
dans le [site Web](#) du ministère de la Famille.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum

Montréal (Québec) H2K 4S7

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec